

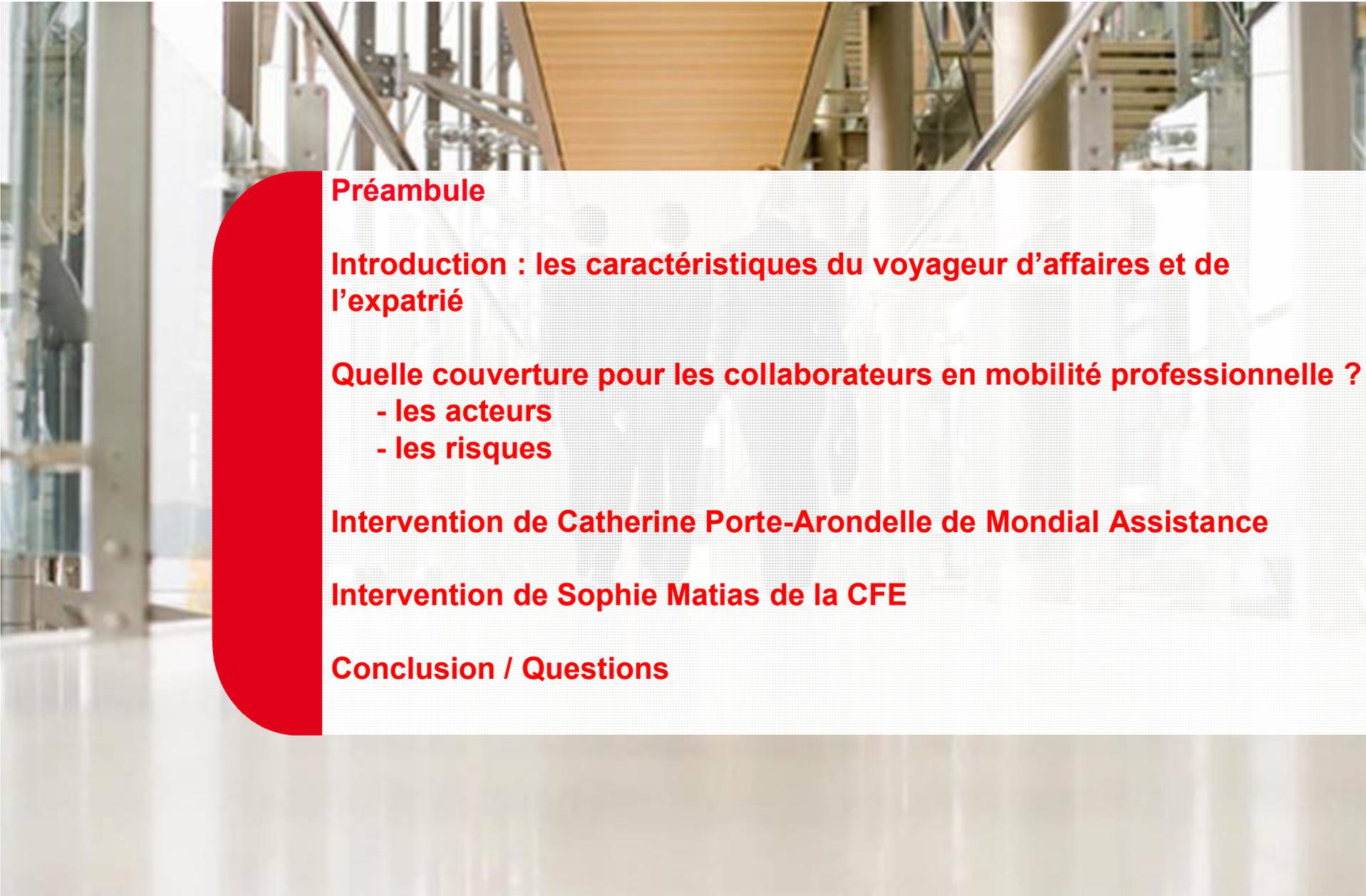


Formation AFTM

Collaborateurs en mission ou expatriés : quelles couvertures d'assurance pour chaque statut ?

How can we help?*

*Besoin d'aide ?



Préambule

Introduction : les caractéristiques du voyageur d'affaires et de l'expatrié

Quelle couverture pour les collaborateurs en mobilité professionnelle ?

- les acteurs
- les risques

Intervention de Catherine Porte-Arondelle de Mondial Assistance

Intervention de Sophie Matias de la CFE

Conclusion / Questions

Préambule

➤ Les ambitions de la présentation

Vous aider à mieux appréhender :

- ✓ les pratiques du marché en matière de mise en place de programmes d'assistance/assurance dédiés aux collaborateurs en mobilité et vous donner les clés d'un programme réussi
- ✓ les garanties et services essentiels
- ✓ la notion d'expatriation grâce à l'intervention de la Caisse des Français de l'Etranger

➤ Quelle est la légitimité de Mondial Assistance sur ce sujet ?

- ✓ Une expérience de plus de 40 sur le marché du voyage
- ✓ Une vision accrue des points communs et des différences entre le marché du voyage loisirs et celui du voyage d'affaires



Les caractéristiques du voyageur d'affaires et de l'expatrié

Voyageurs d'affaires, expatriés : quels points communs / quelles différences ? 1/2

La Mobilité

De courte ou moyenne durée pour le collaborateur en mission : quelques jours à quelques mois.

De longue durée pour l'expatrié : + de 12 mois, 3 ans en moyenne. L'expatrié est également voyageur d'affaires au cours de son affectation.

La destination

L'Europe reste la destination principale des voyageurs d'affaires, suivie par les pays émergents puis l'Europe de l'Est.

Les expatriés sont davantage concentrés en Chine, en Inde mais sont également présents au Moyen-Orient et en Europe de l'Est.

L'impact sur la vie privée

✓ La famille du voyageur d'affaires est très rarement impliquée dans le cadre d'un déplacement.

La famille de l'expatrié est prise en compte dans le cadre de l'affectation.

Sa bonne adaptation à cette nouvelle vie est un élément clé du succès de la prise de poste du collaborateur concerné.

✓ Le collaborateur expatrié (français notamment) a un statut particulier en terme de protection sociale.

Voyageurs d'affaires, expatriés : quels points communs / quelles différences ? 2/2

Connaissance des pratiques culturelles du pays de destination

Cette caractéristique est commune à ces 2 profils.

L'exposition à des risques sécuritaires

Les récents exemples ont montré que les expatriés peuvent être particulièrement exposés à des risques majeurs (enlèvements). Cela tiendrait notamment du fait que leur nombre est en progression.

Le risque reste réel pour les collaborateurs en mission.



Quelle couverture pour les collaborateurs en mobilité professionnelle ?

I- Les acteurs du marché de l'assurance mobilité professionnelle

1 - La demande

✓ Les entreprises

Les politiques de voyage et d'expatriation continuent à se formaliser.

Les décideurs impliqués sur les questions de couverture des collaborateurs en mobilité sont variables :

Risk Managers
Travel Managers
Direction des Achats
Ressources Humaines

Nécessité de coordonner
les actions et informations

↳ Les garanties d'assistance/assurance ne sont pas un sujet nouveau pour les entreprises, mais les interlocuteurs mentionnés ci-dessus doivent faire face à de **nouvelles préoccupations** et contribuer à la mise en place **d'offres spécifiques adaptées**.

✓ Les bénéficiaires

De manière plus marquée que les collaborateurs en mission (ou voyageurs d'affaires), les candidats à l'expatriation souhaitent disposer d'informations claires et d'un niveau de couverture élevé pour eux-mêmes et leur famille.

Ils sollicitent facilement leurs interlocuteurs internes sur l'ensemble des sujets concernés (politique voyage, assurance santé, assistance médicale, ...)

2 - L'offre

✓ Les fournisseurs

Les assureurs

Proposent des garanties d'assurance : annulation de voyages, responsabilité civile, individuelle accident, retard de transport ou de livraison des bagages.

Les assistants

Proposent des garanties d'assistance : organisation et prise en charge du rapatriement, remboursement de frais médicaux, acheminement de collaborateurs en remplacement d'une personne malade, ...

Les courtiers

Intermédiaires qui pourront réunir les compétences des deux premiers acteurs au sein d'un même contrat.

✓ Les distributeurs

- **SBT (Self Booking Tools)** : système de réservation centralisé
- **Cartes bancaires** : cartes haut de gamme et affaires
- **Agences de voyages**
- ...

Ces distributeurs proposent, notamment en matière d'annulation, des garanties standardisées et des tarifs adaptés au profil du voyage : prix du billet, contrainte du billet, destination, durée du séjour, ...

3 – Les enjeux

- **Une problématique commune à l'ensemble des entreprises aujourd'hui : réduire les coûts des voyages et contenir ceux de l'expatriation.**
 - ✓ Les **récentes mutations** des politiques voyage (notamment le low-cost) conduisent à des **problématiques proches de celles du marché du voyage loisirs** il y a quelques années.
 - ✓ Des solutions **d'assurance annulation** sont ainsi **proposées par les distributeurs**.
 - ✓ Ces **offres** sont **standardisées** (quelle que soit l'entreprise, la solution définie par le type de billet est la même), simples et **pertinentes**.

- **Mettre en place une réponse adaptée aux risques santé et sécurité que les récents changements ont parfois renforcés.**
 - ✓ Nouvelles destinations, ...
 - ✓ Ces **risques** sont **spécifiques à chaque entreprise** selon des critères divers : secteur d'activité, destinations, ...
 - ✓ Une **étude personnalisée** et la mise en **place d'une solution sur mesure** sont les garants d'une parfaite couverture des collaborateurs.



Un risque encouru par un collaborateur en déplacement est un risque financier pour l'entreprise, voire un risque pénal pour le dirigeant.

II - Les risques

1 - Le risque financier : l'annulation

✓ Annulation de voyages

Les couvertures standardisées proposées par les distributeurs couvrent généralement les événements suivants :

L'annulation, notifiée avant votre départ, doit être consécutive à la survenance, postérieurement à la souscription de l'assurance, de l'un des événements suivants empêchant formellement votre départ.

- Une incapacité temporaire ou permanente de :
 - vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, ainsi que ceux de votre conjoint,
 - vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères, tuteur légal, ainsi que la personne placée sous votre tutelle,
 - remplaçant professionnel

- Le décès de :
 - vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, ainsi que ceux de votre conjoint,
 - vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères, tuteur légal, ainsi que la personne placée sous votre tutelle.

1 - Le risque financier : l'annulation (suite)

- Des dommages matériels graves (votre résidence principale, secondaire ou vos locaux professionnels).
- Des dommages graves à votre véhicule.
- Votre licenciement économique ou celui de votre conjoint.
- L'annulation du rendez-vous professionnel **de la part de l'interlocuteur extérieur à votre entreprise devant vous recevoir, rendant votre déplacement sans objet.**
- L'annulation, **pour l'un des événements mentionnés ci-dessus, d'une ou plusieurs personnes inscrites en même temps que vous et assurées au titre du présent contrat si, du fait de ce désistement, vous devez voyager seul ou à deux.**

2 - Les risques sécurité et santé

Ces risques sont étroitement liés au profil de chaque entreprise :

- une couverture adéquate = un programme sur mesure.
- un programme comprenant : des garanties d'assurance et d'assistance + des services périphériques qui favorisent la sensibilisation des collaborateurs.



Avant le voyage

✓ Formations interculturelles

Indispensables pour certaines destinations : zones à risques ou à cultures différentes.

Ex :

- *Négociation dans un pays comme la Chine*
- *Coaching pour l'ensemble de la famille dans le cadre d'une expatriation en Colombie*

✓ Formations sécurité

Indispensables pour certaines destinations : zones à risques.

□ Formation théorique :

- sûreté des collaborateurs (typologie des risques encourus ...)
- sécurité des informations sensibles
- audit préalable et plan de sûreté, ...

□ Formation pratique :

- sécurité des personnes clés : rassurer les collaborateurs par des règles simples
- gestion des incivilités et situations d'agression ou de conflit
- exercice de simulation de crise et de mises en situation : principes de base de la gestion de crise, du fonctionnement en équipe et de la prise de décisions en situation dégradée

✓ Service d'informations et d'alertes

- accès à un site Internet regroupant des informations sanitaires et sécuritaires ; ainsi que des informations pratiques et coordonnées utiles sur le pays de destination
- envoi d'alertes sécuritaires et sanitaires par mail ou SMS

**Nécessaire aussi bien avant
et pendant la mission**



Ex :

- *Reporter une mission lorsque des évènements politiques ou sanitaires majeurs interviennent sur place*
- *Anticiper des actions à coordonner si ces évènements interviennent pendant le déplacement*

Pendant le voyage

Assistance aux voyageurs - Quel est l'objet de cette garantie ?

L'assistance aux voyageurs vise à couvrir les collaborateurs et leur famille pendant la durée de leur mission pour toute situation d'urgence, notamment médicale, à laquelle ils devraient faire face.

Certains acteurs disposent de la *double compétence d'assureur et d'assistant* et proposent ainsi une couverture complète pour les collaborateurs en mission de courte ou de longue durée (expatriés : volets santé, assurance & sécurité).

➤ Garanties d'assistance

- Rapatriement (**rapatriement médical , frais de transport et d'hébergement d'un membre de la famille pour se rendre au chevet du collaborateur hospitalisé, ...**)
- Remboursement des frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger
- Assistance en cas de décès d'une personne assurée (**transport du corps, frais funéraires, ...**)
- Retour anticipé (**transport en cas de maladie ou décès d'un membre de la famille, ...**)
- Envoi d'un collaborateur de remplacement (**frais de transport de ce collaborateur**)
- Assistance juridique à l'étranger (**honoraires d'avocat, avance sur cautionnement pénal**)
- Soutien psychologique
- Frais de recherche et/ou frais de secours

➤ Garanties d'assurance

- Garantie santé (**dans le cadre de programmes d'expatriation**)
- Dommages aux bagages (**indemnisation en cas de disparition ou détérioration des bagages personnels et/ou professionnels, envoi d'un outil de travail mobile oublié sur les lieux d'un rendez-vous professionnel, remboursement des biens de première nécessité en cas de retard dans la livraison des bagages**)
- Responsabilité civile vie privée à l'étranger
- Individuelle accident

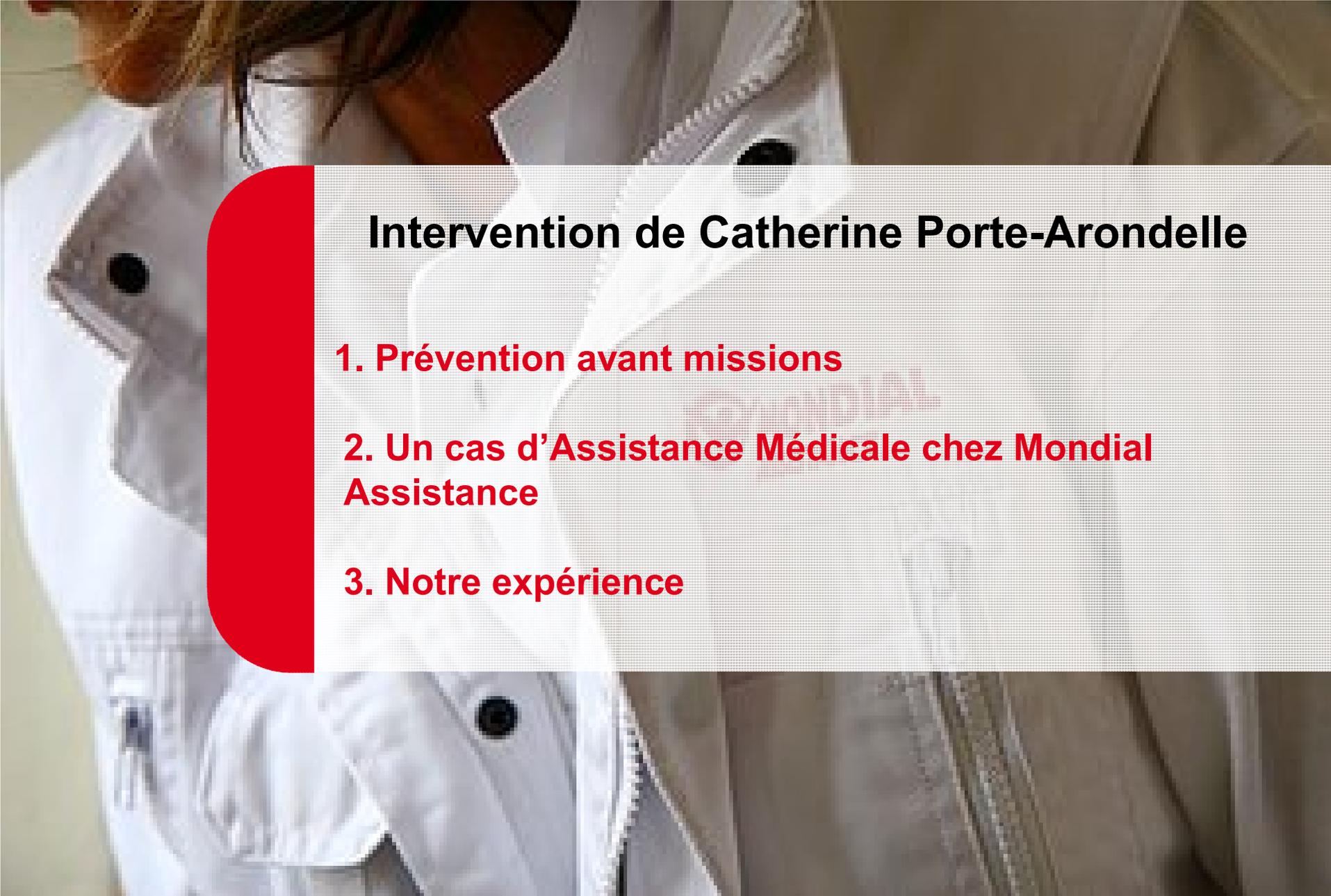
3 – L'appréciation du risque et la mise en place d'une couverture adaptée

Quelles sont les informations prises en compte pour apprécier le risque ?

- ✓ Le nombre de collaborateurs en mission et expatriés par an
- ✓ Le nombre total de jours de mission par an
- ✓ La durée moyenne et maximale des missions et expatriations (dans le cadre de missions de longue durée, il est nécessaire de définir si certains membres de la famille peuvent aussi accompagner le collaborateur)
- ✓ Les destinations concernées pour chaque profil

Quels moyens mettre en place pour fluidifier l'information auprès des collaborateurs et également entre l'entreprise et l'assisteur / assureur ?

- ✓ Mettre en place une ligne dédiée
- ✓ Obtenir des notices d'information à remettre à vos collaborateurs au format papier ou à tenir à disposition sur l'intranet entreprise au format pdf
- ✓ Rencontrer les responsables des plateaux opérationnels afin, en cas de sinistre, de bénéficier d'un contact direct avec ces derniers
- ✓ Mettre en place avec l'assisteur/assureur une liste d'astreinte à contacter pour optimiser la gestion d'un évènement majeur notamment



Intervention de Catherine Porte-Arondelle

1. Prévention avant missions
2. Un cas d'Assistance Médicale chez Mondial Assistance
3. Notre expérience

1. « Mieux vaut prévenir que guérir »

ou comment prévenir les aléas médicaux quand on part en mission dans des zones particulièrement exposées aux maladies...

Le voyage professionnel

- > Dans le cadre professionnel, plusieurs questions se posent au médecin du travail ou au médecin traitant :
 - > Quel voyage?
 - > Quels risques ?
- > Le voyage professionnel :
 - > Obligatoire
 - > Contraintes de durée (missions de courte durée, répétitives ou expatriation prolongée, isolée ou en famille...), de lieux (mégapoles, lieux isolés...)
 - > Efficience maximum : pas de problème de santé limitant l'activité professionnelle sur place
 - > Obligation de résultats pour l'entreprise et pour le salarié
- > Les risques :
 - > Risques sanitaires de tout voyageur (en fonction du lieu, du type et de la durée du séjour)
 - > En fonction de la tâche à effectuer (Fiche de poste)

Le médecin du travail

Les examens médicaux et l'Aptitude au poste de travail

R241-48 à 55 du Code du Travail :

Le médecin doit s'assurer, au cours des examens médicaux, que :

- ✓ « le salarié n'est pas atteint d'une affection dangereuse pour les autres »,
- ✓ « il est médicalement apte au poste auquel il doit être affecté ».

→ Le voyage et ses risques font donc partis intégralement du poste d'où la VISITE MEDICALE D'EXPATRIATION.

Le médecin du travail

- **Sa responsabilité :**

- ✓ protéger le salarié parfois de lui-même
- ✓ évaluer les risques professionnels
- ✓ conseiller l'employeur (Art R241-41 du CT)
 - sur les moyens de prévention nécessaires à mettre en œuvre
 - l'adaptation des postes et des rythmes de travail
 - sur la prévention et l'éducation sanitaire

- **Au terme de l'examen médical, par l'avis d'aptitude, il peut :**

- ✓ S'opposer temporairement ou définitivement au départ d'un salarié,
- ✓ Mettre des restrictions (durée de voyage, CI médicamenteuse à la prescription d'antipaludéen groupe III par ex).

L'évaluation des risques professionnels

- Risques Industriels & chimiques (solvants, produits pétroliers, etc.),



- L'isolement,



Évaluation des risques professionnels

- Risques Epidémiologiques et environnementaux



- Risques Traumatiques

Le médecin traitant ou les consultations spécialisées

- Centre Médical des Entreprises Travaillant à l'Extérieur (C.M.E.T.E.)

CMETE Paris

10, rue du Colonel Driant

75001 PARIS

Tél : 01 53 45 86 60

Fax : 01 53 45 86 72

Mail : cmete@wanadoo.fr

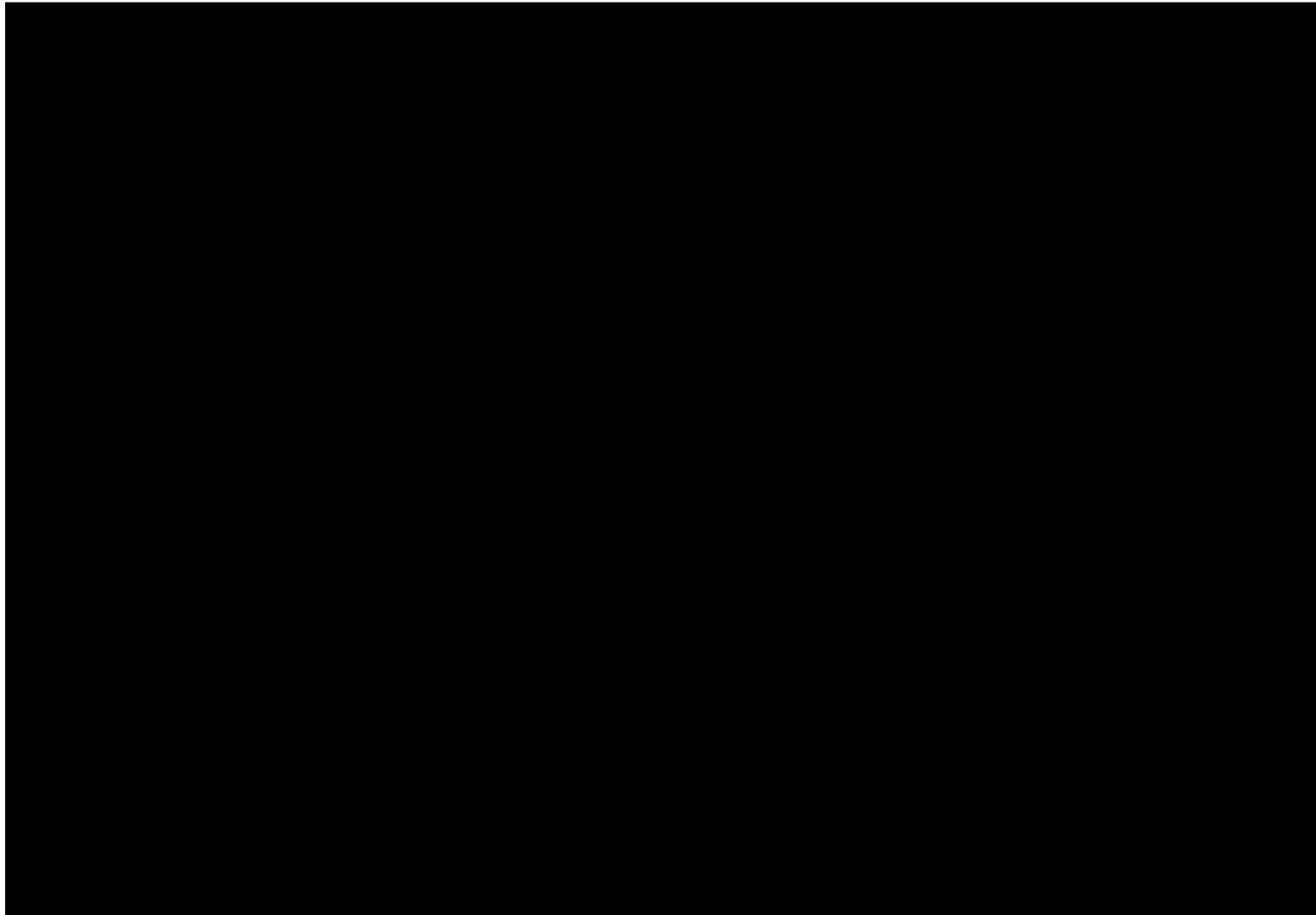
- Centres de vaccinations internationales
- CIMED

→ La visite médicale d'aptitude



2. Un cas d'Assistance Médicale chez Mondial Assistance

Film : Frais médicaux paroles d'experts



La régulation médicale

Le médecin régulateur doit :

- **MAÎTRISER** la situation médicale du patient :
 - collecter les informations médicales
 - analyser l'environnement médical
- **DÉCIDER** de ce qui doit être fait pour répondre à la demande en accord avec le patient ou son entourage et le médecin local
- **PRESCRIRE** la bonne logistique des évacuations sanitaires
- **INFORMER** avec le chargé d'assistance le patient, l'entourage du patient



Notre base d'évaluation des Hôpitaux et des cliniques Marco Polo

- 1387 établissements référencés
- 130 pays évalués sur les 5 continents
- 525 villes et 21 000 photos
- Une réévaluation tous les 18 mois à 2 ans
- Un questionnaire unique d'évaluation
- Une cotation de 1 à 5
- Une base de données interactive permettant une recherche par type de spécialités, d'examen complémentaires....



MARCO POLO : comment nous procédons ?

- **MONDIAL ASSISTANCE**

- Des filiales présentes sur les 5 continents
- Chaque filiale a un Directeur Médical qui participe au projet Marco Polo



MARCO POLO : organisation

- Critères de sélection

- Sélection des pays en fonction du volume de dossiers d'assistance (tourisme, expatriation, demande d'un client...)
- Pays ayant des niveaux sanitaires bas ou variables d'une région à l'autre
- Pas d'évaluation systématique des pays à haut niveau sanitaire, des pays où nous n'avons pas de volume ou avec un danger spécifique.



MARCO POLO : organisation

- Critères d'évaluation

- Services d'urgences et de réanimations
- Plateau technique (Radiologie, Laboratoire et autres examens complémentaires, ambulances)
- Médecins et différents services hospitaliers
- Points négatifs si les soins infirmiers, l'hygiène, l'organisation de la chaîne de soins et l'expérience de Mondial Assistance ne sont pas optimum.



MARCO POLO

You are here : [Home](#) > [Marcopolo](#) > [Search results for Jordan](#)

Geo. results

Map showing Jordan and surrounding regions (Türkiye, Syria, Iraq, Saudi Arabia, Egypt, Israël). Map controls include zoom in/out, pan, and map style selection (Plan, Satellite, Mixte). Powered by Google.

Advanced search

Results

| Country | City | Name | Score |
|---------|-------|---|-------|
| Jordan | Amman | Ibn Il Haytham Hospital | 5/5 |
| Jordan | Amman | Al-khalidi Medical Center | 5/5 |
| Jordan | Amman | Jordan Medical Center | 5/5 |
| Jordan | Amman | Amman Hospital | 5/5 |
| Jordan | Amman | Istiklal Hospital | 5/5 |
| Jordan | Amman | Arab Medical Center | 5/5 |
| Jordan | Aqaba | Al Hava Military Hospital | 5/5 |
| Jordan | Amman | Palestine Hospital | 5/5 |
| Jordan | Aqaba | Islamic Hospital | 5/5 |
| Jordan | Aqaba | Modern Hospital | 5/5 |

Page 1 of 2 (11 lines)

Country Documentation (Jordan)

- [Country Profile](#)

MARCO POLO

Advanced search



Search by Country:

Country:

City:

Amman

Aqaba

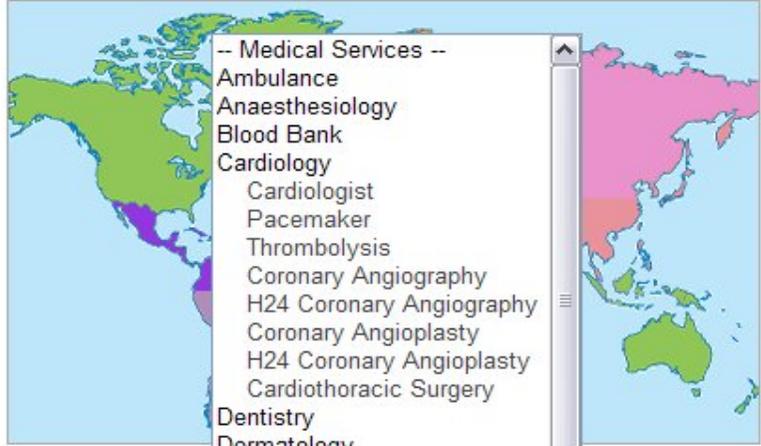
Search by lat/Ing:

Latitude:

Longitude:

Range (km):

Medical services:



Medical Services --

- Ambulance
- Anaesthesiology
- Blood Bank
- Cardiology
 - Cardiologist
 - Pacemaker
 - Thrombolysis
 - Coronary Angiography
 - H24 Coronary Angiography
 - Coronary Angioplasty
 - H24 Coronary Angioplasty
 - Cardiothoracic Surgery
- Dentistry
- Dermatology
- Emergency
- ENT
- Gastro Enterology
 - Abdominal Surgery
- City: Colonoscopy
- Gynaecology / Obstetrics
- Haematology
- Hyperbaric Chamber
- Intensive Care Unit (ICU)
- Laboratory
- Maxillo Facial
- Nephrology
- Neurology
- Neurosurgery
- Ophtalmology
- Medical Services --

Search by Country

Country:

City:

Search by lat/Ing

Latitude:

Range (km):

Medical services:

MARCO POLO

Marco Polo MON ASSISTANCE

You are here : [Home](#) > [Marcopolo](#) > [Currently viewing Ibn Il Haytham Hospital \(Amman\)](#)

Quick search

Last visited records

Amman > [Ibn Il Haytham Hospital](#)

Medical Contacts

-- Country --
-- Doctor --

Comments

[Add a comment](#)

Ibn Il Haytham Hospital

[Back to the previous page](#) or [Print this page](#)

General

Evaluation

Score 5 [ICU: 5](#) [DD: 5](#) [AE: 5](#) [LAB: 5](#)

Simple pathologie well treated:

ICU patients well treated:

Cardiac patients well treated:

Neurosurgical patients well treated:

Psychiatric patients well treated:

Neonatal patients well treated:

Recommended evacuation hospital: Europe

Recommended evacuation mean: Ambulance Flight

Recommended evacuation organisation: Hospital Medical Personal

Doctors know their limit:

Pictures

Country Documentation (Jordan)

- [Country Profile](#)

Aware of overtreatment:

Well equipped to handle foreigners:

Good hygiene:

Good nursing care:

Good hospital:

Good experience with MA:

Major changes since last visit:

Billing problems: Expensive But Good Quality

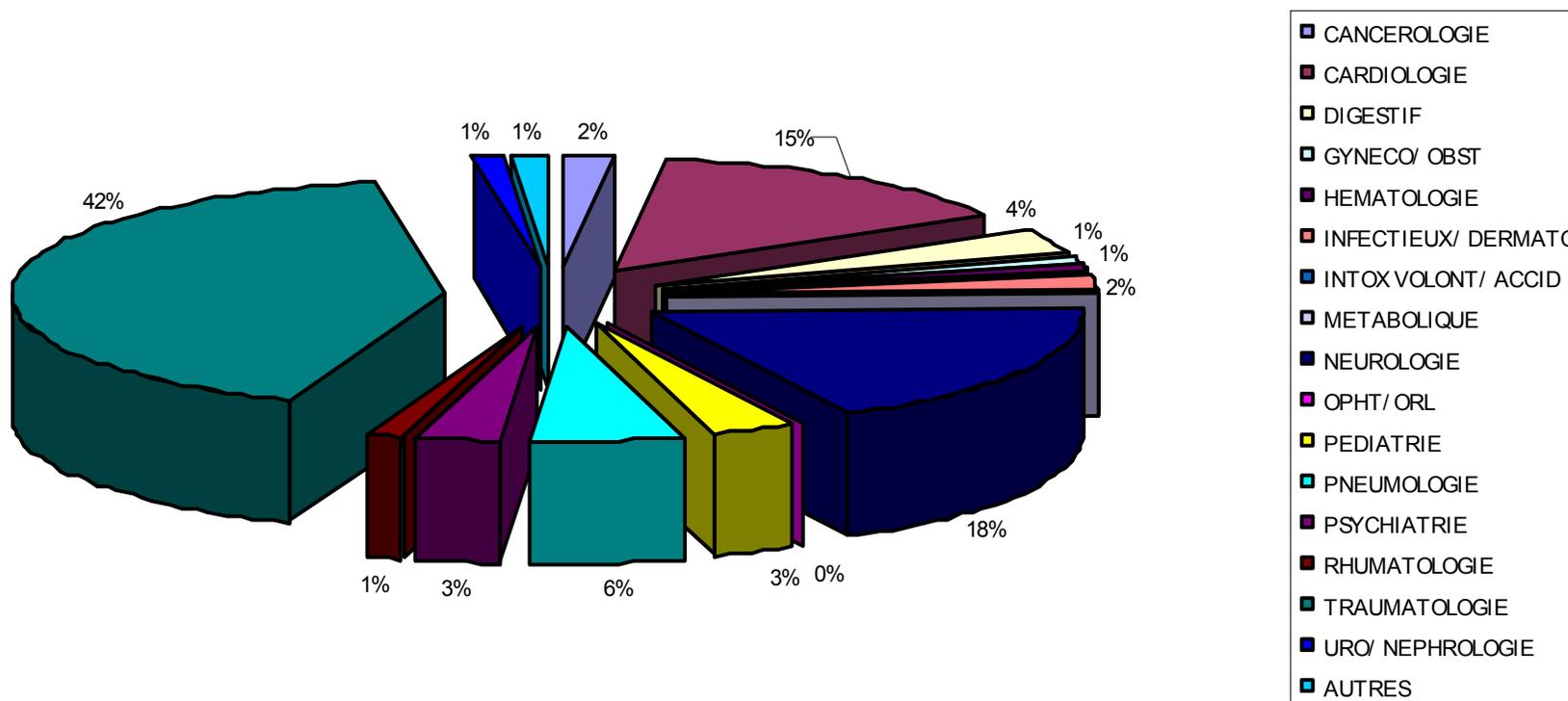
Overall conclusion: -

- Intensive Care Unit and critical/special care**
- Available Services**
- Doctors and Departments**
- Cardiology, vascular system, pulmonology and neurology**
- Gastroenterology, urology/nephrology, pulmonology, psychiatrics, pediatrics/neonatology**
- Accident and Emergency**
- Doctors and nurses in ICU**
- Laboratory, radiology and other diagnostic possibilities**

3. Notre expérience

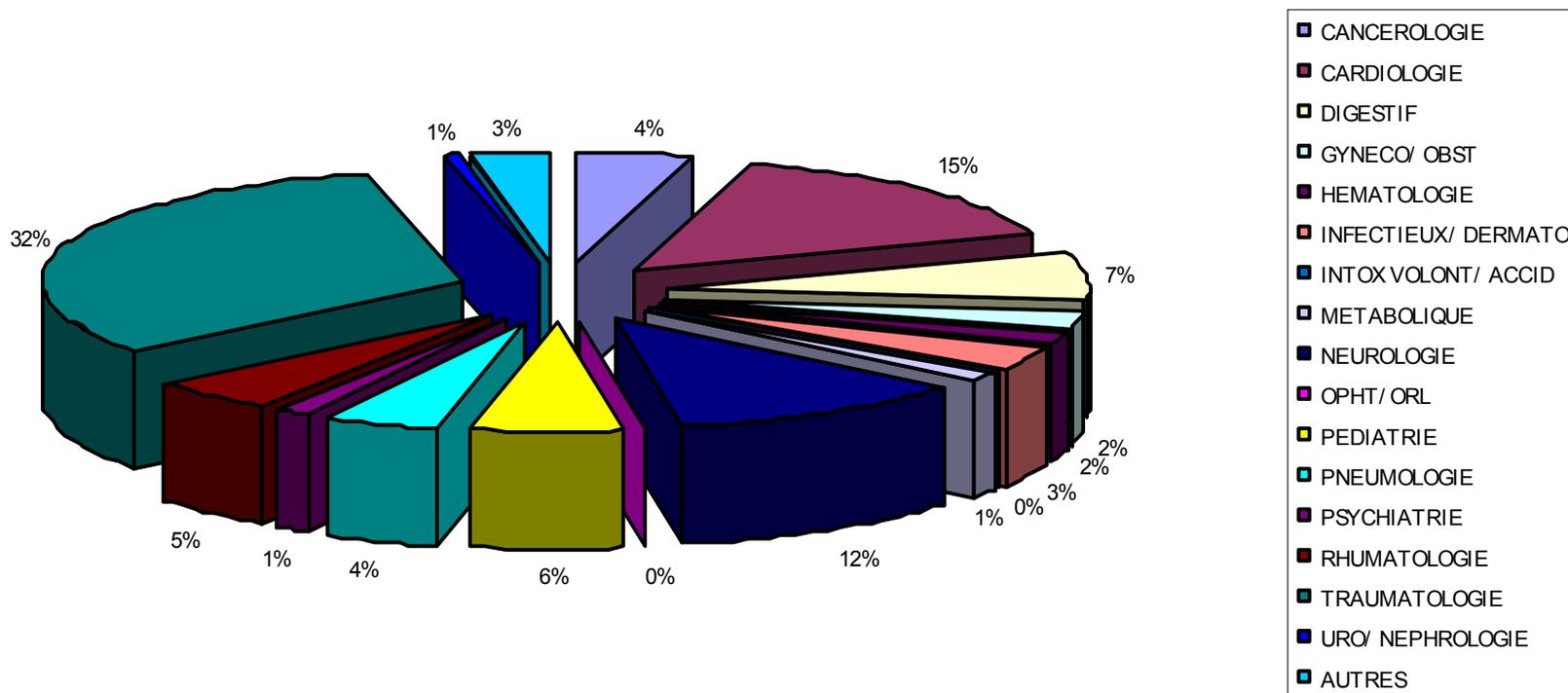
Pathologies rencontrées en zone EUROPE hors la France (158 dossiers)

PATHOLOGIES DES RAPATRIEMENTS SANITAIRES 2009 ZONE EUROPE



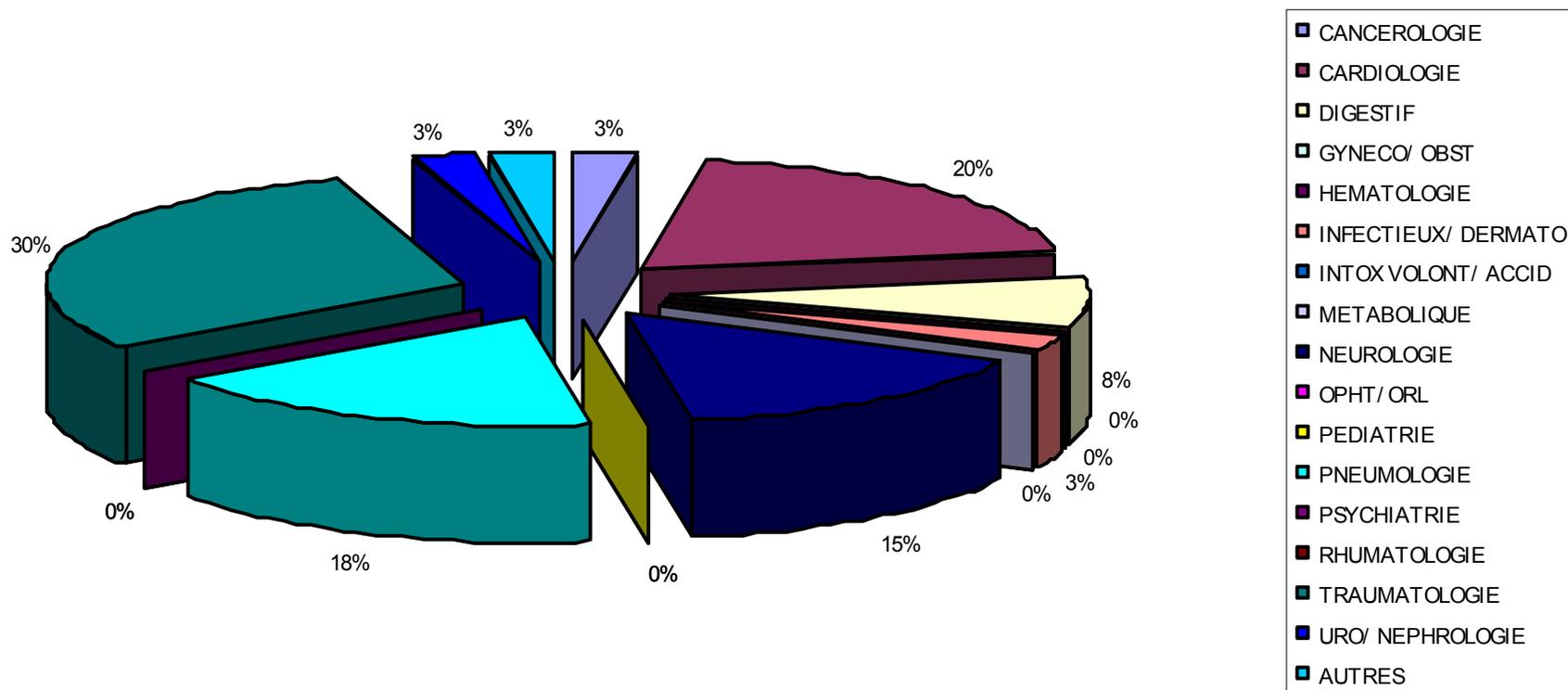
Pathologies rencontrées en zone AFRIQUE (137 dossiers)

PATHOLOGIES DES RAPATRIEMENTS SANITAIRES 2009 ZONE AFRIQUE



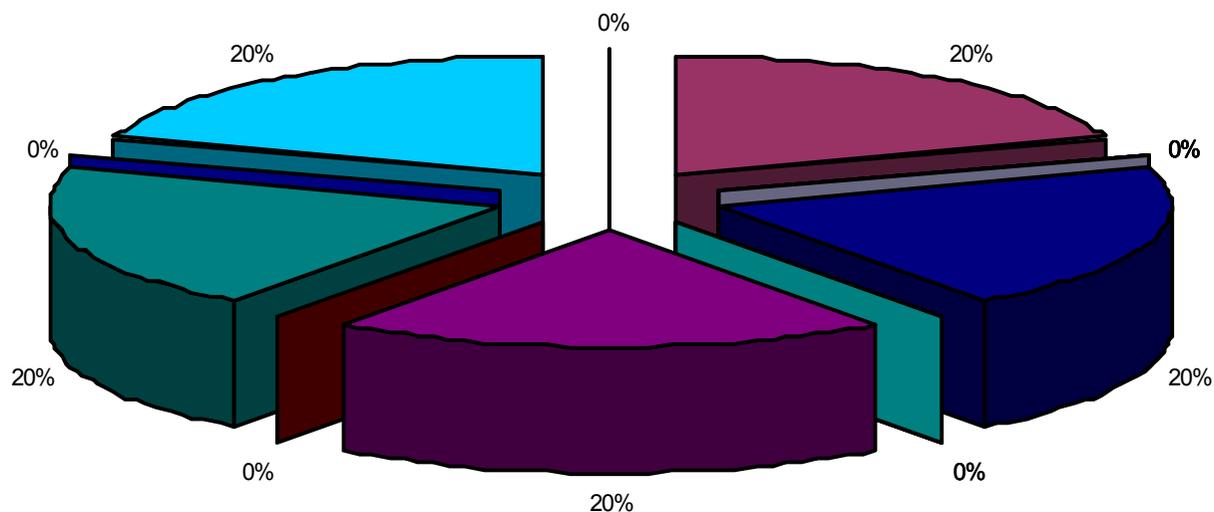
Pathologies rencontrées en zone AMERIQUE (40 dossiers)

PATHOLOGIES RAPATRIEMENTS SANITAIRES 2009 ZONE AMERIQUE



Pathologies rencontrées en zone OCEANIE (5 dossiers)

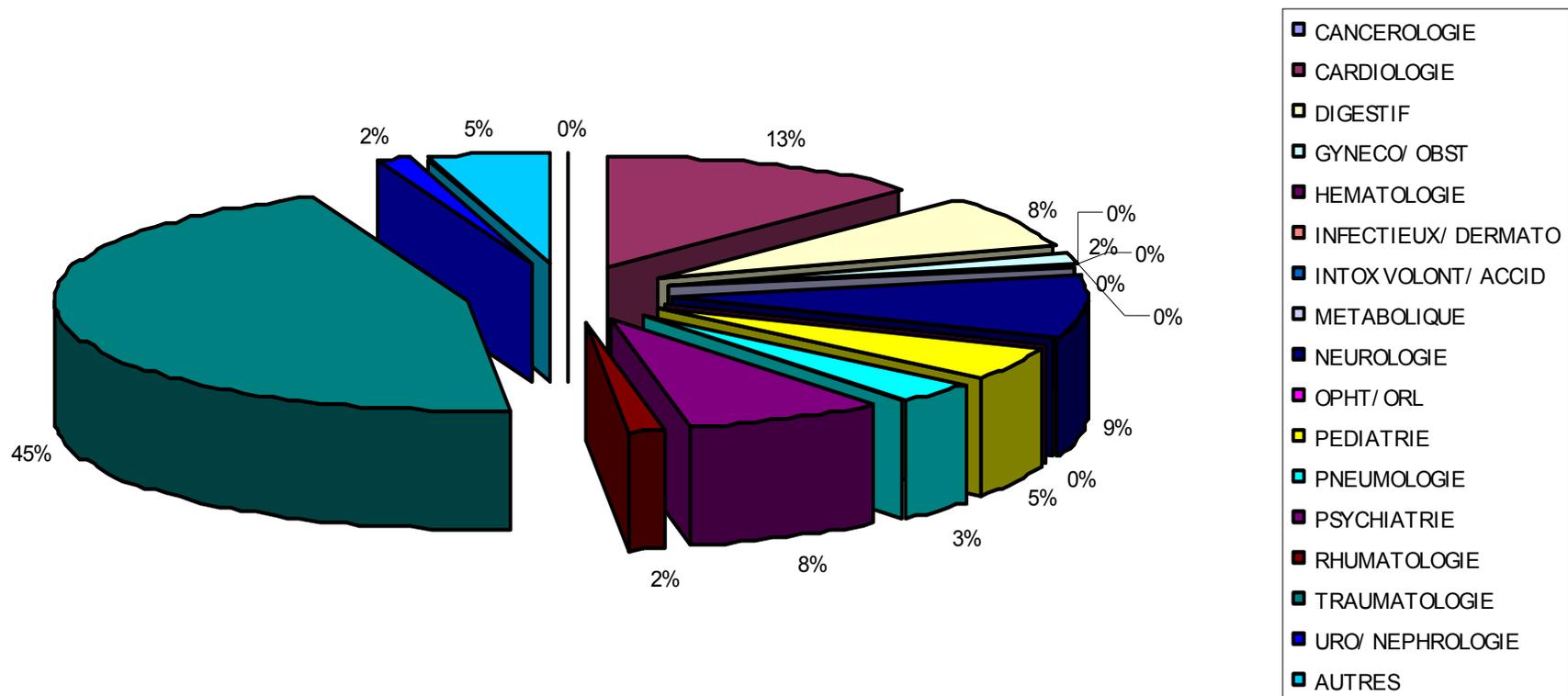
PATHOLOGIES RAPATRIEMENTS SANITAIRES 2009 ZONE OCEANIE



- CANCEROLOGIE
- CARDIOLOGIE
- DIGESTIF
- GYNECO/ OBST
- HEMATOLOGIE
- INFECTIEUX/ DERMATO
- INTOX VOLONT/ ACCID
- METABOLIQUE
- NEUROLOGIE
- OPHT/ ORL
- PEDIATRIE
- PNEUMOLOGIE
- PSYCHIATRIE
- RHUMATOLOGIE
- TRAUMATOLOGIE
- URO/ NEPHROLOGIE
- AUTRES

Pathologies rencontrées en zone ASIE (64 dossiers)

PATHOLOGIES RAPATRIEMENTS SANITAIRES 2009 ZONE ASIE



Pathologies les + fréquentes

- La traumatologie reste de loin la pathologie la + fréquemment rencontrée (entre 30 et 45% des dossiers de rapatriements sanitaires)
 - Règles élémentaires de sécurité à respecter (sécurité routière, sur les chantiers....)
- Les pathologies cardiovasculaires et neurovasculaires arrivent en 2^e position avec 16 à 18% des dossiers de rapatriements sanitaires
 - Importance du bilan médical avant expatriation pour identifier les facteurs de risque individuels (HTA, hypercholestérolémie, diabète...) et personnels (tabac, alcool, traitement hormonal substitutif...)
- La psychiatrie représente environ 4% des dossiers de rapatriements sanitaires
 - Bilan médical avant expatriation pour identifier les facteurs de risque individuels (stress, syndrome dépressif, anxiété, troubles du comportement...) et personnels (alcool, consommation de substances illicites, contexte familial, perte de repère culturel...)
 - « L'être humain est par essence en quête perpétuelle de moments intenses à vivre, notre psychisme n'appréciant guère la continuité de l'existence, c'est-à-dire le monotone, mais nous ne sommes pas tous égaux pour affronter les ruptures avec notre environnement... »(Dr Samuel Lepastier, psychiatre)

Quelques exemples.....



- H 51 ans, en mission à Sao Paulo : hospitalisé le 22/03/09 à l'Hôpital Syro-libanais pour fracture du poignet droit. Réduction et ostéosynthèse sous anesthésie. Sortie le 23/03/2009 dans la soirée et retour sur son lieu de séjour. Facture détaillée : 8 362,85€ dont honoraires médicaux = 6 550,81€

- H 39 ans, en mission aux USA : claquage musculaire au niveau du mollet droit ; consultation aux urgences du Viceroy Paim Springs hospital à Visalia , près de LA.

Facture : 14.060,96 €.

- F 40 ans en Turquie : consultation le 06/04/2010 en Turquie pour rhinopharyngite et bronchite fébrile. Bilan sanguin et Rx pulmonaire. Traitement antibiotique 24h en injectable et sortie le 07/04/2010.

Facture : 1422,36€



Quelques exemples.....

- H 40 ans, en mission en Chine.

Facteurs de risque : ancien fumeur, HTA, cholestérol.

Hospitalisé le 05/01/2010 à l'Hôpital militaire à LANZHOU pour douleur thoracique évoluant depuis 2 heures, diagnostic d'IDM antérieur étendu.

Coronarographie avec angioplastie compliquée d'une FV entraînant un ACR. Patient admis en réanimation mais nécessité d'une nouvelle coronarographie à J3 avec pose d'un nouveau stent avec succès.

Patient transféré sur Pékin le 28/01/2010 en vu de son rapatriement avec ré hospitalisation au Beijing United Family Hospital.

Epreuve d'effort le 04/02 et rapatriement sanitaire avec équipe médicale le 06/02/2010 avec hospitalisation en cardiologie à l'Hôpital Foch à Suresnes.

Facture totale = 7 473,85€ + 20 338,56€



Intervention de Sophie Matias



Quelle protection sociale pour les Français qui s'expatrient ?

- Hors conventions internationales, les droits à la sécurité sociale française cessent dès le départ à l'étranger.
- 3 possibilités de couvertures sociales :
 - = Détachement du régime général (pays à conventions)
 - = couverture locale
 - = couverture privée (au 1er Euro)
 - = couverture CFE → Assurances volontaires.

Détachement / Expatriation

- **Détachement** :

- entreprise a son siège en France
- activité de courte durée à l'étranger
- si convention de Sécurité Sociale avec le pays d'accueil : exonération des cotisations locales
- salaire français soumis à cotisations obligatoires en France
 - **inscription au régime général français**

- **Expatriation** :

- au sens du code de la Sécurité Sociale française, possède le statut d'expatrié tout salarié envoyé à l'étranger sans être détaché
- l'expatrié n'a plus de lien social avec la France
 - **fin de droits au régime général français, adhésion à la CFE**

Coût Détachement / Expatriation

pour un salarié de + de 35 ans avec 50 000 euros de salaire annuel tarif 2010

| Risques | Détachement cotisations payées à l'URSSAF | | | Expatriation cotisations payées à la CFE | |
|------------------------------|---|----------------|---------------|--|-----------------------------------|
| | Part employeur | Part salariale | Total | - de 10 personnes à la CFE | Entre 10 et 99 personnes à la CFE |
| Maladie maternité invalidité | 6 400 | 2 750 | 9 150 | 2 112 | 1 872 |
| Option IJ capital décès | Prestations comprises dans la base | | | 228 | 228 |
| Vieillesse | 3 673 | 2 352 | 6 025 | 5 508 | 5 508 |
| Allocations familiales | 2 700 | | 2 700 | | |
| AT - MP | 1 500 | | 1 500 | 500 | 500 |
| Option AT | | | | 100 | 100 |
| Aide au logement | 34 | | 34 | | |
| Cont. Solidarité autonomie | 150 | | 150 | | |
| CSG/RDS | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Total annuel en euros | 14 457 | 5 102 | 19 559 | 8 448 | 8 208 |

La CFE : un « assureur » pas comme les autres :

- un organisme de Sécurité Sociale (livre 7 du code de la Sécurité Sociale)?
- atypique et jeune (création en 1978),
- proposant à tous les français installés à l'étranger une protection sociale de base sous forme d'assurances volontaires exclusivement.

Quelles conditions pour adhérer ?

- **être de nationalité française** ou EEE sous certaines conditions (accord si double nationalité ; pas de limite d'âge)
- **résider à l'étranger hors DOM**
- **contrats collectifs : pour les entreprises françaises possibilité d'un quota d'étrangers**

Sous quel statut ?

- les salariés :
 - individuels
 - sous couvert d'une entreprise
- les travailleurs non salariés
- les personnes sans activité professionnelle
- les étudiants
- les retraités

Les salariés : quelles assurances ?

Au choix :

- **assurance maladie-maternité-invalidité**
 - option indemnités journalières - capital décès*
 - option séjours en France de 3 à 6 mois consécutifs (les salariés sont rarement concernés)*
- **assurance accidents du travail-maladies professionnelles**
 - option voyages d'expatriation France – étranger*
- **assurance vieillesse pour la retraite de base** (*pour le compte de la CNAV*)

Quels coûts ?

- **Maladie- Maternité-Invalidité : 3 catégories de cotisation en fonction du salaire brut y compris primes et indemnités, limité au plafond de la Sécurité Sociale.**
 - Taux minoré pour les – de 30 ans et les 30-35 ans.
 - Barèmes dégressifs à partir de 10 salariés expatriés pour les entreprises françaises.

| MALADIE-MATERNITÉ-INVALIDITÉ | | | | | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| RESSOURCES ANNUELLES | Égales ou supérieures à 34 620 € | | | Entre 23 080 € et 34 619 € | | | Inférieures à 23 080 € ⁽¹⁾ | | |
| CATÉGORIE | 1 ^{ère} | | | 2 ^{ème} | | | 3 ^{ème} | | |
| BASE DE CALCUL DE LA COTISATION | 34 620 € | | | 23 080 € | | | 17 310 € | | |
| ÂGE DE L'ADHÉRENT | 35 ans et plus | Entre 30 et moins de 35 ans | Moins de 30 ans | 35 ans et plus | Entre 30 et moins de 35 ans | Moins de 30 ans | 35 ans et plus | Entre 30 et moins de 35 ans | Moins de 30 ans |
| MONTANT TRIMESTRIEL | 528 € | 474 € | 423 € | 351 € | 315 € | 282 € | 264 € | 237 € | 210 € |
| OPTION : indemnités journalières maladie-maternité, capital décès (par trimestre) | 57 € | | | 39 € | | | 27 € | | |
| OPTION : pour les soins dispensés en France, séjours de 3 à 6 mois (par trimestre) | 174 € | | | 114 € | | | 87 € | | |

Quels coûts ?

- Accidents du travail-Maladies Professionnelles : **selon base choisie entre 1 minimum et 1 maximum et taux de cotisation annuel de 1 %.**
 - Possibilité de ristourne pour les entreprises françaises de plus de 10 salariés expatriés.

ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie par l'assuré entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessous

| | TAUX | BASE ANNUELLE MINIMALE DE COTISATIONS : 17 039 € | BASE ANNUELLE MAXIMALE DE COTISATIONS : 136 312 € |
|--|--------|---|--|
| MONTANT TRIMESTRIEL | 1 % | 42 € | 342 € |
| OPTION VOYAGES D'EXPATRIATION (ALLER-RETOUR), PAR TRIMESTRE | 0,20 % | 9 € | 69 € |

Quels coûts ?

- Vieillesse : en fonction du salaire brut y compris primes et indemnités, limité au plafond de la Sécurité Sociale.

VIEILLESSE

| RESSOURCES ⁽¹⁾ ANNUELLES | ÉGALES OU SUPÉRIEURES À 34 620 € | ENTRE 17 310 € ET 34 619 € | INFÉRIEURES À 17 310 € | ASSURÉS ÂGÉS DE MOINS DE 22 ANS |
|--|--|-------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| CATÉGORIE | 1 ^{ère} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} |
| BASE DE CALCUL DE LA COTISATION | 34 620 € | 25 965 € | 17 310 € | 8 655 € |
| MONTANT TRIMESTRIEL | 1 377 € | 1 032 € | 687 € | 345 € |

Les non - salariés : quelles assurances ?

- **assurance maladie-maternité**
 - *option séjours en France de 3 à 6 mois consécutifs*

N.B. : Pour la retraite, les non salariés relèvent de la RSI, de la CNAVPL ou de la CMSA

Quels coûts ?

- 3 catégories de cotisation en fonction des revenus professionnels et personnels dans la limite du plafond de la sécurité sociale
 - Taux minoré pour les – de 30 ans et les 30-35 ans.
 - Si 1ère ou 2ème année d'exercice :
 - 3ème catégorie pour les – de 35 ans
 - 2ème catégorie pour les + de 35 ans

| MALADIE-MATERNITÉ | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| RESSOURCES ⁽¹⁾ ANNUELLES | Égales ou supérieures à 34 620 € | | | Entre 23 080 € et 34 619 € | | | Inférieures à 23 080 € | | | |
| CATÉGORIE | 1 ^{ère} | | | 2 ^{ème} | | | 3 ^{ème} | | | |
| BASE DE CALCUL DE COTISATION | 34 620 € | | | 23 080 € | | | 17 310 € | | | |
| ÂGE DE L'ADHÉRENT | 35 ans et plus | Entre 30 et moins de 35 ans | Moins de 30 ans | 35 ans et plus | Entre 30 et moins de 35 ans | Moins de 30 ans | 35 ans et plus | Entre 30 et moins de 35 ans | Moins de 30 ans | Catégorie aidée ⁽²⁾ |
| TRAVAILLEUR INDEPENDANT | | | | | | | | | | |
| PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE | 693 € | 624 € | 555 € | 462 € | 417 € | 369 € | 345 € | 309 € | 276 € | 231 € |
| OPTION : pour les soins dispensés en France, séjours de 3 à 6 mois | 174 € | | | 114 € | | | 87 € | | | |

L'assurance maladie : quelles conditions ?

- pas de limite d'âge pour adhérer mais droit d'entrée pour adhésion tardive :
 - pour les + de 35 ans :
 - rétroactivité de cotisations de 2 ans maximum si adhésion plus de 2 ans après le départ de France.
 - pour tous :
 - carence de 3 ou 6 mois si plus de 45 ans si départ de France depuis plus de 3 mois.
- contrats collectifs plus de 10 salariés :
 - pas de rétroactivité
 - pas de carence

Quels bénéficiaires ?

- les personnes à charge de l'assuré, **quelle que soit leur nationalité ou leur pays de résidence, ne pouvant bénéficier des prestations à titre personnel :**
 - **enfant jusqu'à 20 ans** (sous réserve d'être scolarisé après 16 ans),
 - **conjoint, concubin, pacsé** n'exerçant aucune activité professionnelle et n'ayant aucune ressource personnelle.
- pas de cotisation supplémentaire pour les ayants droit **et quel que soit le nombre.**

Quelles prestations ?

Pour tous :

- remboursement sur la base des tarifs français de Sécurité Sociale dans la limite de la dépense engagée.

Pour les salariés :

- versement d'indemnités en cas de perte de salaire pour maladie, maternité (si option souscrite) ou d'une pension en cas d'invalidité.
- validation gratuite des trimestres d'assurance pour la retraite de la Sécurité Sociale, sous réserve que l'adhérent ait cotisé à l'assurance volontaire vieillesse avant sa mise en invalidité.

Particularités de remboursement

- prise en compte des affections de longue durée (ALD) à 100 % du tarif français
- autorisation de délivrance ou d'achat de médicaments jusqu'à 1 an
- prise en charge à 100% des vaccins et médicaments liés à l'expatriation et vaccins anti-grippe
- spécialités ou actes médicaux non reconnus en France pris en charge par la CFE dans certains pays (psychologue, acupuncture, chiropracteur, ...)

Les atouts de la CFE

- pas de plafond de remboursement
- pas d'exclusion médicale, pas de limite d'âge
- tarif indexé sur le plafond de la sécurité sociale et non sur la consommation
 - entre 1 et 3 % chaque année
- coût moindre de l'expatriation par rapport au détachement
- coordination avec le régime général en France au départ comme au retour

La coordination

- Les droits au régime général français cessent dès l'installation à l'étranger, la CFE assure la coordination avec le régime général au départ comme au retour :
 - lorsque le droit à prestations n'est pas ouvert du seul fait de l'adhésion à la CFE, il peut être recherché par totalisation de périodes avec le régime de sécurité sociale précédent,
 - au retour en France, le droit à prestations auprès du régime français est immédiat, les périodes cotisées à la CFE étant assimilées à du travail salarié (6 heures par jour).
- Donc aucune perte de droits pour « le gros risque » en assurance Maladie (prestations en espèces et invalidité) ni pour la maternité.

Les limites de la CFE

- **Les limites :**

- tarif unique de remboursement sur la base France quel que soit le pays des soins,
- la CFE ne couvre pas le rapatriement sanitaire en tant que tel.

D'où la nécessité de souscrire un contrat d'assurance complémentaire.

Les partenariats

Pour proposer une protection complète et sur mesure aux expatriés, la CFE a développé ces dernières années de nombreux produits « clés en main » avec plusieurs assureurs complémentaires et mutuelles.

Avantages :

- un imprimé d'adhésion commun
- un interlocuteur unique
- un remboursement groupé des parts CFE et complémentaire.

Quelques chiffres (30/09/10)

100 747 adhérents dont
45 249 sous couvert
d'une entreprise

170 130 risques souscrits

189 512 personnes
couvertes



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

Présence dans 208
pays

Évolution moyenne du
nombre d'adhérents
entre 6 et 8% ces cinq
dernières années

4 812 entreprises
adhérentes

Moyenne d'âge des
adhérents 46 ans



Conclusion / Questions

Nos coordonnées

Mondial Assistance France Pôle Voyages, Loisirs et Mobilité

Tour Gallieni II

36 avenue du général de Gaulle

93175 Bagnole Cedex

Tél. : 01 49 93 29 00

www.mondial-assistance.fr



Fabien HUBERT

Responsable Grands Comptes

Tél. : 01 49 93 29 65

Port : 06 73 01 87 29

Fabien.hubert@mondial-assistance.fr

Quentin POIZAT

Responsable département Grands Comptes

Tél. : 01 49 93 29 75

Port : 06 74 94 81 50

Quentin.poizat@mondial-assistance.fr